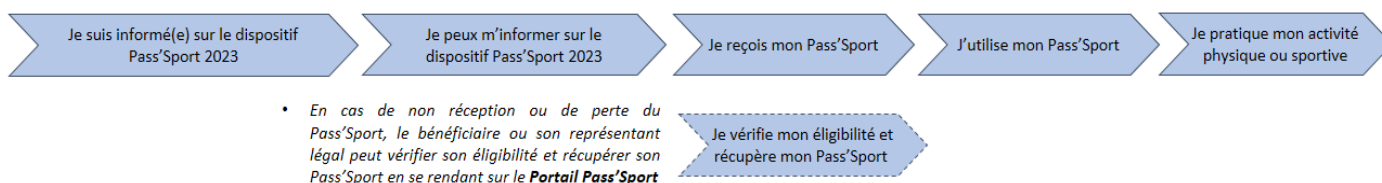


Annexe 2 – Parcours usagers – Les bénéficiaires et structures

Parcours bénéficiaire 2023



- **Campagne de communication globale** : une communication directe « de masse » grand public nationale et locale, une communication indirecte (dite *de mobilisation*) par l'activation des réseaux clefs, un premier contact individuel par mail
- **Via le portail Pass'Sport**, l'utilisateur dispose du calendrier, des dernières actualités, des informations et documents clefs, d'une cartographie des structures éligibles, d'une cartographie des aides sports
- Le bénéficiaire ou son représentant légal **reçoit son Pass'Sport** qui est un code alphanumérique, individuel, inextinguible et à usage unique
- Le bénéficiaire ou son représentant légal **présente son Pass'Sport** lors de son inscription et bénéficie de la réduction de 50,00 euros
- Le bénéficiaire du Pass'Sport **pratique l'activité physique ou sportive** choisie durant la saison sportive 2023/2024

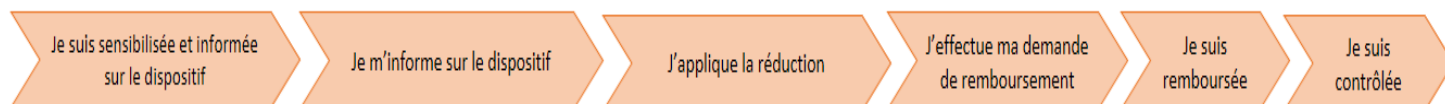


Parcours structure 2023



Je crée mon compte ASSO et je confirme mes informations

- La structure est accompagnée pour créer son compte LCA si elle n'en dispose pas (confirmation des informations et téléversement RIB et affiliation/agrément)
- La structure, si elle dispose déjà d'un compte, vérifie ses informations 2023



- Communication sur le dispositif par l'Etat, le mouvement sportifs et les têtes de réseaux des Loisirs Sportifs Marchands
- **Via le portail Pass'Sport**, la structure dispose du calendrier, des dernières nouvelles, des informations et documents clefs
- Le représentant de la structure vérifie l'éligibilité du jeune au Pass'Sport et applique la réduction de 50,00 euros
- Le représentant de la structure saisit le code Pass'Sport de chaque jeune sur le CompteAsso
- La structure reçoit les remboursements demandés par l'Agence de Services et de Paiement
- La structure peut être contrôlée par les services déconcentrés